

POMPES FUNEBRES DE L'EUROPE

349 RUE DE BASSEAU

16000 ANGOULEME

Tél : 05.45.91.34.50 Fax : 05.45.67.08.15

SAS au capital de 83 325 EUROS

RCS : 382 631 273 ANGOULÊME

SIRET : 382 631 273 00036

APE : 9603Z

0238263127300036 FR

N° d'habilitation : 2002-16-57 N° ORIAS : 07029646

Mairie

16800 SOYAUX

DEVIS N° 004813 (Document émis en Euro)

Code client : SOYAUX Date : 27/07/2022

DESIGNATION	QTE	PX NTTC	Frais avancés pour la famille	Fournitures et prestations	Total par activités	TVA
Mise en bière et fermeture de cercueil					94.58	
MISE EN BIERE ET MATERIEL D'EXPOSITION #	1.00	94.58		94.58		4
Organisation et démarches					137.10	
DOSSIER ET DEMARCHES ADMINISTRATIF	1.00	137.10		137.10		4
Cercueil et accessoires					699.45	
* SIX PANS CERCUEIL CHENE ORDINAIRE VERN	1	627.08		627.08		4
* 4 POIGNEES ET CACHE VIS (27.04 EURO)	0.00	0.00		0.00		4
* GARNITURE ETANCHE BIO* (22.28€)	1	0.00		0.00		4
* PLAQUE D'IDENTITE	1	28.49		28.49		4
CAPITON SANS VOLANT *	1	43.88		43.88		4
EMBLEME CROIX * NON OPTION	0.00	28.49		0.00		4
Cérémonie					309.00	
PORTEURS EN TENUE DE CEREMONIE	4.00	77.25		309.00		4
Marbrerie					285.03	
OUVERTURE DE CAVEAU BONDE #	1.00	285.03		285.03		4
SOUS RESERVE D UNE BONDE						
TRANSPORT APRES MISE EN BIERE					276.12	
CORBILLARD #	1.00	276.12		276.12		5
Totaux toutes taxes comprises			0.00	1 801.28	1 801.28	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque (*). Celles dépendant de la réglementation sont suivies du signe (#).

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Net à payer
4 20.00	1 270.97	254.19	1 525.16
5 10.00	251.02	25.10	276.12
Total	1 521.99	279.29	1 801.28

Soit en francs 11 815.62

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par

ANNIE

CONDITIONS DE VENTE :

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.